## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 09 décembre 2021 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR:

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ; Vu l'arrêté du 4 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé :

## ARRÊTE

## Article 1er

Sont nommées membres de la Conférence nationale de santé :

- 2° Collège des représentants des associations d'usagers du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants et des associations de protection de l'environnement :
- au titre des représentants d'associations nationales agréées d'usagers du système de santé en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Pour les représentants d'associations, dont deux représentants d'associations de consommateurs, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

- Mme Isabelle DA COSTA (APF France handicap), titulaire, suppléée par Mme Danièle LANGLOYS (Autisme France) ;
- Mme Marie-Agnès BESNARD (Familles rurales), titulaire ;
- Mme Camille DUQUESNE (Endo France), suppléante de Mme Marie-Agnès BESNARD.

## Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait, le 09 décembre 2021

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

Pour le ministre et par délégation,

Maurice-Pierre PLANEL

e Directeur Général Adjoint de la santo